

2009
Avocats Sans Frontières
Rapport annuel



JUSTICE

pour un monde équitable

Avocats Sans Frontières est une organisation non-gouvernementale internationale, qui se donne pour mission de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes et/ou populations les plus vulnérables.

Son objectif principal est de contribuer à la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant l'accès à une justice indépendante et impartiale, capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits fondamentaux (civils et politiques, économiques et sociaux).



Introduction

Une année de réflexion p. 7

Une dynamique renouvelée p. 8

Thématiques

L'aide juridique : garantir un accès effectif à la justice p. 13

Détention préventive illégale : abus d'une mesure préventive au Burundi p. 17

Affaires emblématiques : le droit, moteur de changement durable p. 18

Violences sexuelles : une approche intégrée pour lutter contre l'impunité p. 21

Lutte contre la torture : prévention et assistance des victimes p. 22

Justice internationale et droits humains p. 25

Avocat pour Avocat p. 26

Les droits économiques et sociaux face à la globalisation p. 28

Le renforcement de la justice au Népal p. 30

Une année de changements au Timor oriental p. 33

Fiches signalétiques

ASF au Burundi p. 36

ASF en Ouganda p. 37

ASF en RDC p. 38

ASF au Rwanda p. 40

ASF au Timor oriental p. 41

Conseil d'administration p. 42

Equipe du siège p. 42

Rapport financier p. 43

Remerciements p. 47

ASF ose s'attaquer aux contentieux qui paraissent trop sensibles et lancer des projets à première vue exagérément audacieux.



Atelier de réflexion stratégique en mars 2009

Une année de réflexion

Avocats Sans Frontières a décidé de faire de l'année 2009 une période de réflexion autour de ses valeurs, ses principes et ses acquis, pour mieux dessiner et définir son avenir.

L'environnement dans lequel notre association évolue est en plein en plein développement: le monde des ONG et de la coopération se professionnalise, les bailleurs de fonds ont des exigences de plus en plus importantes – entre autres en matière d'efficacité –, les acteurs présents dans le secteur de l'accès à la justice et de l'appui à l'état de droit se multiplient. C'est dans ce contexte qu'Avocats Sans Frontières a pris conscience de l'importance de questionner la pertinence de ses actions au service des plus vulnérables et sa richesse en termes d'expertise par rapport à d'autres acteurs non gouvernementaux.

La réflexion sur le développement stratégique d'ASF a officiellement été lancée lors d'un atelier qui s'est tenu au mois de mars à Bruxelles, réunissant les membres du staff (siège et terrain) et ceux du Conseil d'Administration, et elle s'est poursuivie tout au long de l'année.

Ces mois d'analyse nous ont permis de redécouvrir la valeur ajoutée d'Avocats Sans Frontières: concevoir et mettre en œuvre des mécanismes d'aide juridique pour les vulnérables dans des contextes fragiles, assumer un rôle pionnier et novateur. ASF ose s'attaquer aux contentieux qui paraissent trop sensibles (le génocide au Rwanda, les crimes internationaux en RDC) et lancer des projets à première vue exagérément audacieux (les audiences foraines en RDC). Nous avons aussi redécouvert l'importance de porter le nom Avocats Sans Frontières, mettant au centre de nos actions le rôle de l'avocat, acteur incontournable de l'accès à la justice, du droit à un procès équitable et du changement par la voie du droit.

Le projet Avocat pour Avocat (projet qui est à l'origine de l'association mais qui était resté dormant durant plusieurs années) a retrouvé sa légitimité au sein des nos actions, avec

des interventions en faveur des avocats en danger. Nous avons également jeté les bases pour le développement de l'International Legal Network (ILN), un réseau d'avocats et d'experts amis d'ASF, qui interviennent à nos côtés de façon bénévole pour répondre aux besoins des vulnérables, explorer de nouveaux contextes (Zimbabwe et Madagascar), intervenir aux côtés d'avocats demandeurs sur des dossiers «sensibles» et redéfinir nos intervention dans nos missions permanentes (RDC, Burundi, Rwanda et Ouganda).

Une année dynamique, donc, à l'image de notre organisation, et qui a été rendue possible grâce à l'engagement et aux efforts des équipes, du Conseil d'Administration et des amis d'ASF.

Difficile de synthétiser dans un rapport le travail accompli durant toute une année! Vous retrouverez néanmoins dans ces pages une mine d'informations utiles qui vous permettront de mieux nous connaître.

Bonne lecture!

Francesca Boniotti
Directrice générale

Une dynamique renouvelée

Chers lecteurs,

L'année 2009 a apporté une nouvelle dynamique à notre association et c'est un grand plaisir pour moi de pouvoir vous en présenter le rapport d'activités.

L'Assemblée générale a adopté en juin 2009 les nouvelles structures de gestion stratégique et politique de l'association, à savoir le Conseil d'Administration, le Bureau, le Conseil des Commissaires et le Comité des Barreaux.

Le Bureau a accueilli cette année deux nouveaux administrateurs, Philippe Matthijs et Filip Van Bergen. Philippe s'est vu confier le mandat de trésorier et Filip celui de secrétaire.

Le Bureau a également nommé un nouveau Président et deux Vice-présidents, en la personne de Jean-Marc Verjus, Peter Van der Auweraert et moi-même. Je remercie le Bureau pour la confiance qu'il place en moi et pour m'avoir accordé cet honorable mandat me permettant ainsi de succéder à notre ancien Président.

Sous sa présidence, l'organisation a connu une croissance et une professionnalisation importante. Il a représenté une source inépuisable d'inspiration à la fois pour ses collègues administrateurs et pour l'équipe d'ASF, et nous lui en sommes tous très reconnaissants. Sous la nouvelle présidence, les nouvelles structures et les nouvelles lignes politiques approuvées par l'Assemblée générale seront poursuivies.

Cette année encore, nous avons pu constater avec fierté l'engagement de nos équipes, tant au siège que sur le terrain. Elles n'ont cessé de démontrer leur expertise et leur passion enthousiaste. C'est grâce à leur implication indispensable que nous arrivons à initier et à gérer nos projets à un niveau qualitatif élevé.

Dans l'accomplissement de son objectif principal, à savoir garantir le libre accès au droit et à la justice pour les groupes les plus vulnérables dans la société, l'organisation a, une nouvelle fois, connu de belles réussites sur le terrain.

Dans les pays où notre association est active, nos missions permanentes ainsi que les boutiques de droits fixes et mobiles et les audiences foraines ont pour but de rapprocher la justice des citoyens et des victimes.

Par notre projet Avocat pour Avocat, nous avons soutenu les avocats qui subissent des intimidations dans l'exercice de leur profession, à cause de leur lutte pour le respect des droits de l'homme.

Avocats Sans Frontières ne peut mener à bout sa mission sans le soutien indispensable des barreaux et des avocats actifs dans le renforcement de la profession et dans la défense de leurs confrères sur le terrain.

Une attention particulière a été consacrée cette année à la situation très précaire des personnes en détention préventive.

Une importante étude dans les prisons burundaises nous a appris que trop de personnes y sont encore détenues sans inculpation ni jugement.

Une autre question pressante qui a reçu notre attention dans nos plans d'action cette année est celle de la lutte contre la torture. La conférence organisée en juin 2009 sur ce thème a démontré à quel point le rôle de l'avocat est central et crucial dans cette lutte. En présence d'éminents orateurs tels que le professeur Manfred Nowak, rapporteur spécial des Nations Unies concernant la torture, Jamil Dakwar, directeur du programme des droits de l'homme du American Civil Liberties Union et le professeur Theo van Boven, ancien rapporteur de l'ONU, un débat passionnant s'est tenu sur les moyens de renforcer les avocats dans la lutte contre la torture.

En guise de conclusion, je voudrais attirer votre attention sur la problématique de la violence sexuelle comme arme de guerre dans les régions en conflit dans lesquelles nous opérons. Depuis plusieurs années, Avocats Sans Frontières a entamé un projet sur la lutte contre l'impunité des violences sexuelles, dont femmes et enfants sont les principales victimes. Nous avons organisé de nombreuses activités pour sensibiliser les autorités locales compétentes, ainsi que les populations locales, à cette problématique. Nous ne cessons de les encourager à ne pas laisser les auteurs de crimes internationaux impunis, mais, au contraire, à les poursuivre et à les juger.

Tout au long de cette année 2009, les nouveaux défis pour 2010, y compris l'expansion de notre structure internationale, ont été largement préparés afin de nous permettre de réaliser des progrès dans notre quête: un monde plus juste, dans lequel la loi est au service des groupes les plus vulnérables, ici et ailleurs. ■

Hafida Talhaoui Présidente

Nos missions permanentes ainsi que les boutiques de droits fixes et mobiles et les audiences foraines ont pour but de rapprocher la justice des citoyens et des victimes.



THÉMATIQUES

En RDC, 8 sessions d'audiences foraines et 4 missions d'exécution des jugements ont été organisées dans les trois provinces d'intervention.



Clinique juridique mobile en Ouganda

L'aide juridique : garantir un accès effectif à la justice

De nombreux obstacles peuvent se poser pour l'accès à la justice : méconnaissance du droit et des structures d'aide existantes, mais aussi et le plus souvent manque de moyens financiers.

Dans ses différents contextes d'intervention, Avocats Sans Frontières développe et met en place, en partenariat avec les acteurs locaux, des mécanismes permettant de lever les nombreux obstacles qui se posent pour l'accès effectif à la justice pour différentes catégories de personnes vulnérables (victimes de violences sexuelles, mineurs en conflit avec la loi, victimes de crimes internationaux, victimes de faits de torture, etc.).

Parmi ces mécanismes, les boutiques de droit sont des lieux de permanences qui offrent une aide juridique de « première ligne » totalement gratuite à toute personne qui le souhaite. Des boutiques itinérantes (ou caravanes juridiques) sont également organisées pour atteindre des personnes qui ne peuvent se déplacer facilement. Les boutiques de droit sont, selon les cas, mises en œuvre en partenariat avec des ONG locales, le Barreau, ou des avocats individuels.

Les audiences foraines sont un mécanisme plus abouti : il s'agit de déplacer l'ensemble du tribunal (greffier, juges, procureur) vers des localités rurales, coupées de tout, et dont la population, faute de pouvoir se déplacer, n'a aucune chance d'accéder à la justice. Des équipes d'avocats sont également dépêchées sur les lieux pour aider les personnes dans le besoin à préparer leur dossier. Avec les ONG locales, ASF prépare la population en organisant des séances d'information préalables à l'arrivée du tribunal. Ces ONG sont également formées afin de jouer un rôle dans le monitoring des procès et de récolter des informations sur la satisfaction des bénéficiaires. Cette activité, qui implique des partenariats institutionnels (autorités judiciaires, Barreaux) et des partenariats avec la société civile, est mise en œuvre avec succès en RDC et au Burundi.

En RDC, 8 sessions d'audiences foraines et 4 missions d'exécution des jugements ont été organisées dans les trois provinces d'intervention. Au total, 619 affaires ont été enrôlées et 435 jugements ont été rendus.

En parallèle à la mise en œuvre de ces mécanismes, et tout en travaillant sur la formation, la conscientisation et l'implication progressive de tous les acteurs impliqués, ASF mène un plaidoyer pour le soutien et la reprise de ces mécanismes

par les acteurs concernés. C'est ainsi qu'en RDC, les boutiques de droit initialement gérées en partenariat avec une ONG, ont aujourd'hui été transférées au Barreau de Kinshasa, marquant ainsi le début d'une institutionnalisation effective de l'activité.

Un autre exemple de mécanisme d'aide juridique mis en œuvre par ASF vise la participation effective des victimes de crimes internationaux dans les procès de la Cour Pénale Internationale, et ce dès la phase préparatoire. L'absence de prise en charge à ce moment-là diminue grandement les chances pour les victimes d'avoir accès à un avocat, dans la mesure où il s'agit de dossiers complexes et coûteux (impliquant notamment d'importants frais de déplacement et de communication). Pour combler cette lacune importante, ASF organise la prise en charge des victimes jusqu'à la désignation officielle des avocats par le greffe, tout en développant auprès de la Cour un plaidoyer visant à garantir la meilleure prise en compte possible des droits des victimes et leur participation maximale au procès.

En 2009, ASF a été invitée à organiser, en collaboration avec RCN Justice et Démocratie et le Bureau d'Aide Juridique du Barreau de Bruxelles, une formation destinée à soutenir le lancement d'un projet d'aide juridique et d'assistance judiciaire au Tchad.

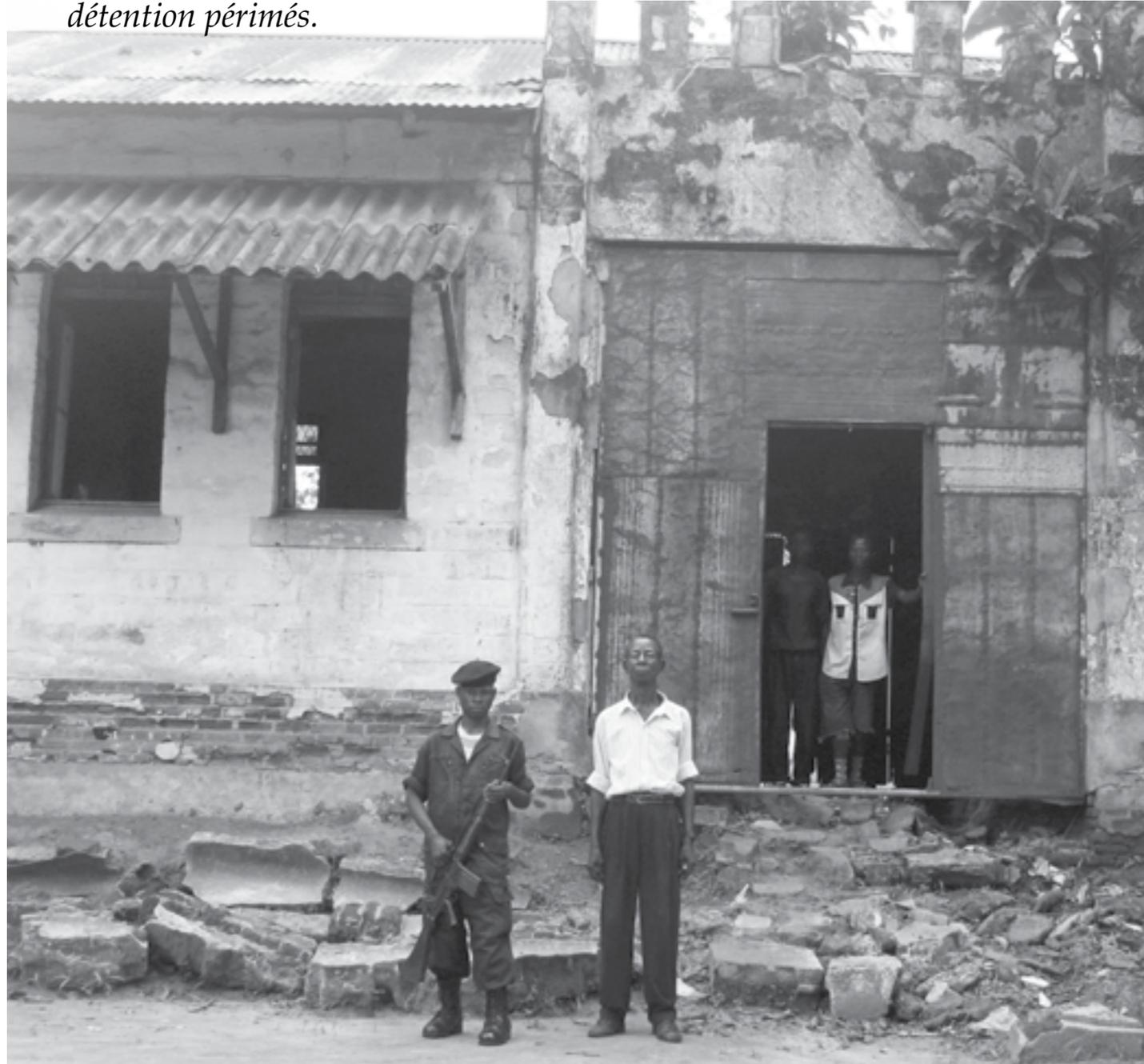
La formation, qui s'est tenue du 12 au 20 octobre 2009, a été suivie par une délégation de 12 personnes comprenant des représentants de l'Unité d'Appui au système judiciaire de la MINURCAT (initiateurs du projet), du Conseil de l'Ordre des Avocats (4 membres), des ONG nationales actives dans le domaine de l'aide juridique (4) et du Ministère de la Justice en la personne du directeur de la législation. Ces participants, identifiés comme étant les principaux acteurs de mise en œuvre du projet, se sont engagés à faire restitution des acquis de la formation auprès de leurs collègues dès leur retour au Tchad.

Les objectifs de la formation étaient de doter les participants des connaissances théoriques et pratiques en matière d'aide juridique et d'assistance judiciaire et de nourrir la réflexion en vue de l'élaboration d'un modèle tchadien d'aide juridique et d'assistance judiciaire. Outre les présentations, qui ont permis aux participants de se familiariser avec le système belge d'aide juridique et d'entendre des expériences diverses de mise en œuvre de l'aide juridique dans des contextes fragiles, la formation s'est clôturée par une phase de consolidation, destinée à identifier les outils et les enseignements les plus utiles pour le contexte tchadien et à formuler des recommandations concrètes pour une opérationnalisation efficace du projet. ■



File d'attente devant une boutique de droit au Burundi

La surpopulation carcérale touche l'ensemble des lieux de détention ; 2/3 des détenus sont toujours en attente de jugement ; 60% de ces détenus le sont sur base de titres de détention périmés.



Prison d'Inongo, RDC

Détention préventive illégale : abus d'une mesure exceptionnelle au Burundi

Lorsqu'un crime est commis et un suspect appréhendé, une instruction s'impose. Le jugement qui fera du suspect un coupable ou qui confirmera son innocence jusqu'alors présumée n'interviendra que plus tard. Dans son attente, il faut décider du sort du suspect – la détention ou la liberté. La justice se trouve ainsi placée devant un dilemme : elle doit d'une part garantir la présomption d'innocence, et d'autre part elle doit protéger les intérêts légitimes de la société et de la victime. Sous cet angle, la détention préventive demeure une mesure exceptionnelle à la règle générale de la liberté de chaque individu. Dans la pratique, cependant, force est de constater que certains magistrats abusent fréquemment de cette mesure dans plusieurs pays d'intervention d'Avocats Sans Frontières. C'est dans ce contexte de déni de justice qu'ASF, dans ses différentes missions et spécialement au Burundi, met en place plusieurs stratégies pour protéger les droits fondamentaux des personnes vulnérables en situation de détention préventive.

Quatre types d'actions illustrent l'intervention d'ASF dans ce domaine.

1. Collecte de données fiables

Alerté par des conditions de détention inhumaines et un nombre élevé de détentions préventives au Burundi – près de 6.000 personnes –, le groupe thématique sur la détention préventive et la chaîne pénale a demandé à ASF de mener une enquête. Des équipes d'ASF ont sillonné toutes les prisons du pays durant le mois de mai 2009, pour dégager les tendances de la population carcérale : la surpopulation carcérale touche l'ensemble des lieux de détention ; les 2/3 des détenus sont toujours en attente de jugement ; 60% de ces détenus le sont sur base de titres de détention périmés. Sur la base des informations récoltées, le groupe thématique sur la détention préventive a pu élaborer un plan de réduction des cas de détention préventive à court et moyen terme. Les actions prévues comprennent notamment le plaidoyer, l'élaboration d'une politique criminelle et le renforcement des capacités des acteurs.

2. Plaidoyer en faveur des catégories vulnérables

Grâce à cette analyse, ASF a donc pu affiner son plaidoyer en faveur des personnes détenues illégalement et en particulier les catégories suivantes : mineurs de moins de 15 ans ; condamnés ayant déjà purgé leur peine ; détenus ayant dépassé les 12 mois de détention sans jugement pour des faits dont la peine n'excède pas les 5 ans de détention. Avec succès, puisque plus d'une centaine de personnes ont été libérées. Ce plaidoyer devrait se poursuivre en 2010 grâce à une autre enquête du même type. Grâce à un plaidoyer en synergie avec d'autres organisations, ASF a aussi pu contribuer activement au processus de réforme des politiques pénales (code pénal et procédure pénale) au Burundi.

3. Renforcement des capacités de la chaîne pénale

L'enquête a aussi révélé que les magistrats et les avocats ne sont pas toujours bien outillés pour s'occuper des dossiers de détention préventive. Pour répondre à leurs besoins, ASF a organisé plusieurs sessions de renforcement des capacités dans le domaine de l'instruction pré-judiciaire, à l'intention des magistrats des différents parquets dans plusieurs provinces et des avocats collaborant avec ASF sur les dossiers de détention préventive. Pour doter ces magistrats d'outils de travail quotidien, ASF a déjà finalisé la rédaction d'un vade-mecum sur les règles applicables à la détention préventive au Burundi. Le document sera distribué en 2010 aux acteurs de la chaîne pénale : avocats, magistrats et personnel pénitentiaire.

4. Assistance judiciaire

A côté de ces actions systémiques, ASF a poursuivi son objectif d'accès à la justice des personnes détenues, notamment en convenant avec le parquet d'un calendrier accéléré des chambres de conseil pour la mise en liberté des personnes détenues sans charges retenues contre elles. Plusieurs personnes ont ainsi pu être libérées : leurs titres de détention ont été annulés du fait du non respect de la procédure applicable et des délais légaux par les magistrats instructeurs. Cette action d'assistance judiciaire participe aussi à l'amélioration des pratiques judiciaires relatives à la détention préventive, qui s'étaient détériorées au fil du temps au Burundi. ■

Affaires emblématiques: le droit, moteur de changement durable

Jamais le droit, qui est au cœur de l'action d'Avocats Sans Frontières, n'a joué un aussi grand rôle qu'aujourd'hui, non seulement comme moyen de normalisation des rapports humains individuels et collectifs, mais aussi et surtout comme levier pour la conquête et la reconnaissance effective des droits humains.

Dans cette perspective, le développement du droit, dont l'internationalisation est un des aspects les plus visibles, doit constituer une «chance supplémentaire» pour toutes les victimes, les discriminés et les vulnérables. L'avocat qui conduit ce combat pour et par le droit devient alors un véritable acteur de changement qui fait du droit une arme pour le plus faible.

Au sein de ses différentes missions, ASF élabore des stratégies qui mettent en avant l'usage de l'outil juridique et la pratique judiciaire pour influencer durablement sur un environnement social, économique et politique souvent générateur de pauvreté, de violence et d'injustices.

L'intervention d'ASF dans des «affaires emblématiques» s'inscrit dans cette approche. Ces cas sensibles relèvent de problématiques sociales très spécifiques: la mise en œuvre des droits fondamentaux de la personne vulnérable y apparaît comme un élément clé, à côté des aspects psychologiques, médicaux, sociaux, économiques ou même politiques.

La stratégie d'intervention consiste donc à mettre en avant le rôle régulateur et/ou créateur du droit, à travers sa mise en œuvre par des avocats devant les instances juridictionnelles et parfois devant des institutions à caractère non judiciaire.

Au cours de l'année 2009, les avocats ASF ont ainsi pris en charge la défense de vulnérables dans un certain nombre d'affaires emblématiques (concernant par exemple les enfants-soldats et enfants «sorcières») avec pour objectif que leurs interventions contribuent à changer non seulement la situation injuste vécue par les intéressés, mais aussi à générer par le droit les conditions pour un changement durable de la problématique. ■

ASF élabore des stratégies qui mettent en avant l'usage de l'outil juridique et la pratique judiciaire pour influencer durablement sur un environnement social, économique et politique souvent générateur de pauvreté, de violence et d'injustices.



Enfant-soldat © APF Photo : Georges Gobet

Grâce à l'approche intégrée des différents volets (médical, psychosocial, juridique) de lutte contre les violences sexuelles, plusieurs victimes ont accepté de briser le silence et de porter leurs dossiers en justice.



Violences sexuelles : une approche intégrée pour lutter contre l'impunité

Conséquence des différentes guerres et conflits armés qui ont marqué son histoire, de nombreuses violations des droits de l'homme sont commises en République démocratique du Congo. Les violences sexuelles en font partie et ont atteint des proportions très inquiétantes, tant dans les zones de combat que dans les zones pacifiques. La quasi-totalité de ces violences demeurent impunies pour des raisons diverses. La peur des représailles dans une situation sécuritaire instable, la difficulté d'accéder à certaines zones par manque de moyens logistique, l'emprise des coutumes et le poids des communautés, l'ignorance de la loi par les populations et la pauvreté réduisent au silence les victimes et particulièrement les femmes.

Des obstacles à la fois géographiques, culturels et financiers rendent par ailleurs la justice inaccessible pour les victimes. Le système judiciaire manque cruellement de moyens humains, matériels et logistiques. D'autres dysfonctionnements, tels que le manque d'efficacité pratique et d'impartialité, sont quand à eux liés à la corruption et au manque d'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le faible déploiement de l'action de la justice et les dysfonctionnements qui la caractérisent ne permettent pas aux acteurs judiciaires de lutter efficacement contre l'impunité des violences sexuelles. De ce fait, le service de la justice est complètement dévoyé et a perdu la confiance de la population.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet mis en œuvre par Avocats Sans Frontières. ASF développe une approche intégrée pour faciliter l'accès à la justice, assurer la condamnation des auteurs et les réparations au bénéfice des victimes : sensibilisation des populations ; renforcement des capacités des acteurs de la société civile dans l'accompagnement des victimes ; formation des avocats à l'assistance légale en la matière.

Le projet «lutte contre l'impunité des violences sexuelles» consiste à mettre en place et à encadrer des réseaux d'ONG locales et des avocats afin de renforcer leurs capacités dans la prise en charge juridique des victimes. Les acteurs de la société civile ont été encadrés pour faciliter l'identification et la sensibilisation des victimes et pour leur apporter un premier soutien juridique ainsi que, le cas échéant, les aider à préparer les premiers éléments de leur dossier. Ils ont assuré le relais avec les avocats et défenseurs judiciaires, qui ont

pris en charge l'assistance judiciaire, tant au niveau pré-judiciaire que judiciaire.

Grâce aux consultations juridiques gratuites et à l'assistance judiciaire dispensée par des avocats spécialement formés sur cette thématique par ASF, un nombre de plus en plus important de victimes osent briser le silence.

Ces activités ont été lancées au Sud-Kivu au début de l'année, puis étendues en Equateur et au Maniema.

Le projet a rencontré l'adhésion des populations cibles et a eu un impact positif sur l'accès à la justice. Ainsi, en 2009, dans trois provinces, 60 ONG ont été encadrées pour favoriser l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles ; 40 avocats ont été formés et ont donné des consultations gratuites à 384 victimes ; 167 victimes ont décidé de porter plainte et ont été assistées devant les tribunaux congolais. Fin 2009, 93 jugements avaient déjà été rendus, dont 62 condamnations des auteurs.

Les résultats atteints ont démontré l'évolution positive et l'impact du projet sur la confiance qu'ont les victimes en la justice et sur l'impunité des auteurs.

En dépit du contexte et des contraintes socioculturelles, on peut affirmer que grâce à l'approche intégrée des différents volets (médical, psychosocial, juridique) de lutte contre les violences sexuelles, plusieurs victimes ont accepté de briser le silence et de porter leurs dossiers en justice. Néanmoins, les efforts à fournir demeurent encore très importants pour faire avancer réellement la lutte.

En marge de l'assistance directe aux victimes, ASF a également réalisé une étude sur la faisabilité de l'utilisation de l'ADN comme mode de preuve. Il en est ressorti que, malgré la faisabilité technique, il y a lieu d'adresser en priorité de nombreux autres obstacles qui empêchent les victimes d'accéder à la justice.

Ainsi, la réforme du secteur de sécurité, l'implication des pouvoirs publics dans la lutte contre les violences sexuelles et la mise à disposition de budgets conséquents pour la justice, l'amélioration des conditions de travail et l'encadrement des acteurs judiciaires, l'implantation des tribunaux et parquets secondaires, la réhabilitation des prisons, contribueraient à l'amélioration de l'accès à la justice des victimes et à la lutte contre l'impunité des violences sexuelles. ■

Lutte contre la torture : prévention et assistance des victimes

Les victimes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, doivent faire face à de très sérieuses difficultés pour être entendues, reconnues officiellement et avoir un accès effectif à la justice.

Elles sont particulièrement vulnérables en raison de la nature spécifique des violences subies, du rôle joué par l'auteur et de l'implication des organes officiels et des autorités. Malgré l'interdiction claire de la torture dans le droit international, son statut de norme péremptoire (*jus cogens*) et l'adhésion formelle de la plupart des Etats aux traités régionaux et internationaux de droits de l'homme (comme la Convention contre la Torture et Autres Traitements ou Peines Cruels, Inhumains ou Dégradants), la pratique de la torture est largement répandue dans différentes parties du monde, souvent accompagnée de l'impunité la plus totale pour les bourreaux.

En tant qu'organisation travaillant pour l'accès à la justice des groupes vulnérables et la promotion de l'Etat de droit dans les Etats fragiles et post conflits, Avocats Sans Frontières est intimement familière avec la réalité de la torture et les obstacles auxquels doivent faire face les victimes.

Fin 2007, ASF a lancé un programme spécifique tendant à la prévention de tels actes et à la protection des victimes de torture dans la région de l'Afrique des Grands Lacs (Rwanda, Burundi, RDC et Ouganda), où ASF a établi des missions permanentes. Au cours de ces deux dernières années, ASF a entrepris un certain nombre d'activités qui lui ont permis, entre autres, d'évaluer le caractère alarmant du problème de la torture dans la région : sessions de sensibilisation pour plus de 7.000 détenus et personnels pénitentiaires ; consultations légales gratuites et confidentielles à plus de 1.700 détenus ; représentation en justice dans une centaine de dossiers.

De multiples contraintes et obstacles à la lutte contre l'impunité ont été identifiés au cours de la mise en œuvre de ce programme :

- la non-ratification du Protocole Optionnel à la Convention contre la Torture permettant la tenue d'inspections indépendantes dans les Etats, l'absence de législation nationale spécifique réprimant ces actes (en Ouganda, au Rwanda, en RDC ; cependant, au Burundi, la notion de torture a été récemment intégrée dans une nouvelle législation) ;
- l'absence de signaux politiques et judiciaires forts pour favoriser l'ouverture d'enquêtes et traduire en justice les auteurs de torture ;
- le manque de formation adéquate des agents de police et du personnel militaire, et l'absence de sanctions disciplinaires ;
- le déni, par les autorités, de certaines pratiques de la torture et l'existence de centres de détentions officieux échappant à tout possible contrôle et prévention.

Dans ce contexte, les avocats ont un important rôle à jouer pour la prévention de la torture – trop souvent banalisée par les agents concernés – mais également à travers la défense des victimes devant les instances judiciaires et le plaidoyer qui en découle. ASF considère en effet que c'est au travers d'activités concrètes de mise en responsabilité des auteurs et Etats concernés et de reconnaissance réelle de la souffrance des victimes qu'un effet multiplicateur pourra être généré notamment parmi les professionnels du droit en les encourageant à travailler pour l'application effective des standards internationalement reconnus en matière de droits de l'homme.

Dans la droite ligne de ces engagements, ASF a organisé le 25 juin 2009 à Bruxelles une conférence sur *Le rôle de l'avocat dans la problématique de la torture*. La conférence, qui s'est tenue la veille de la Journée Internationale d'Aide aux Victimes de la Torture, s'est concentrée sur le rôle des avocats dans la prévention de la torture et a rassemblé des praticiens et des experts en droit international. Cet événement a offert aux participants un forum pour la réflexion et le partage d'expériences, dans le but de contribuer à un engagement plus fort pour combattre la torture parmi la communauté juridique en Belgique et dans le monde. Monsieur le Professeur Manfred Nowak (Rapporteur Spécial aux Nations Unies sur la Torture, et Directeur de l'Institut des Droits de l'Homme Ludwig Boltzmann à l'Université de Vienne) nous a fait l'honneur du discours d'ouverture. Parmi les autres intervenants, sont à signaler M. Jamil Dakwar (Directeur du programme Droits de l'Homme, Union Américaine des Libertés Civiles) ainsi que de Monsieur le Professeur Theo van Boven (Professeur de Droit International, Université de Maastricht, et Rapporteur spécial des Nations Unies). Un certain nombre d'experts belges, américains et burundais ont également partagé leurs expériences et opinions sur les deux principaux thèmes de la conférence, à savoir : *Opportunités pour un contentieux stratégique devant les juridictions nationales et entités internationales et régionales* et *Les défis mondiaux pour la profession d'avocat*. La conférence a attiré plus de 100 participants, incluant avocats, professionnels du droit, membres de la communauté des droits de l'homme, politiques et universitaires. ■

Les victimes de torture doivent faire face à de très sérieuses difficultés pour être entendues, reconnues officiellement et avoir un accès effectif à la justice.



Dans le dossier Katanga/Ngudjolo, ASF a fourni une assistance juridique dans la préparation du dossier de 56 victimes et a nommé une équipe de trois représentants légaux pour représenter ces victimes devant la CPI.



Atelier sur l'applicabilité des normes internationales au Burundi

Justice internationale et droits humains

En 2009, Avocats Sans Frontières a maintenu son engagement actif dans le domaine de la justice internationale et des droits de l'homme. Celui-ci se traduit entre autres par un soutien au fonctionnement effectif et à l'indépendance de la Cour Pénale Internationale (CPI), sous la forme de plaidoyers et de consultations régulières menées par le programme Justice Internationale et Droits de l'Homme d'ASF. ASF a participé à des réunions organisées par les différents organes de la Cour, dont les 11e et 12e rencontres biennales CPI-ONG respectivement en mars et octobre 2009, le 7e Séminaire du Conseil de la CPI en mai, et la 8e session de l'Assemblée annuelle des États Parties (AEP) en novembre.

ASF a également pris part à diverses rencontres consultatives informelles avec les différents groupes de travail de l'AEP et le Comité pour le Budget et les Finances, ainsi qu'à des opérations de soutien et des réunions de stratégie des différentes équipes de la Coalition de la Cour Pénale Internationale (CCPI), en particulier l'équipe de représentation légale dont ASF est le leader. ASF a participé à l'élaboration d'un document de plaidoyer à propos du Projet de rapport de la cour sur les aspects juridiques et financiers de la représentation légale des victimes.

Par toutes ces actions, ASF a contribué à l'évolution de la politique et des stratégies de la Cour dans un certain nombre de domaines, dont la représentation et l'aide légale pour les victimes.

Parallèlement à ses activités de plaidoyer, ASF continue de soutenir la représentation légale des victimes qui demandent à participer aux procédures devant la CPI. En janvier 2009, les quatre victimes assistées depuis 2006 par ASF dans le dossier Lubanga se sont vu attribuer une aide juridictionnelle par la Cour. Elles ont dès lors été intégrées au système de représentation légale commune avec les autres victimes. Dans le dossier Katanga/Ngudjolo, ASF a fourni une assistance juridique dans la préparation du dossier de 56 victimes et a nommé une équipe de trois représentants légaux pour représenter ces victimes devant la CPI. D'après la décision de la Chambre de Première Instance en date du 22 juillet 2009, autorisant le service des Greffes à mettre en place un système de représentation légale commune pour les victimes, le service des Greffes a provisoirement nommé M. Fidel Nsita en tant que représentant légal commun de la majorité des victimes participant à cette affaire. M. Nsita, qui faisait partie de l'équipe originale de 3 représentants légaux, représente à ce jour plus de 300 victimes avec le soutien d'une équipe principalement composée d'une assistante juridique et d'une chargée de la gestion des dossiers.

Une autre contribution du programme Justice Internationale a été la publication, au mois de mars 2009, d'une *Étude de jurisprudence sur l'application du Statut de Rome par les juridictions congolaises*.

L'étude a été traduite et publiée en anglais en novembre 2009 et a été présentée lors d'un restitution organisée le 24 novembre à La Haye, en collaboration avec le Centre Grotius d'Études Juridiques Internationales. Les panelistes incluaient le Greffier de la CPI, Mme Silvana Arbia et Mme Béatrice le Fraper du Hellen, Directrice de la Division de la Juridiction, Complémentarité et de la Coopération du Bureau du Procureur.

Le coordinateur du Programme a également participé à deux événements organisés par le Coordinateur pour l'Amérique Latine et les Caraïbes de la CCPI et par la Coalition contre l'engagement des garçons, filles et jeunes dans le conflit armé en Colombie (COALICO), du 29 septembre au 1er octobre 2009. La participation incluait une présentation de l'expérience d'ASF en RDC dans le domaine de la représentation des victimes devant la CPI et un séminaire pour les avocats des droits de l'homme sur le rôle de la société civile en relation avec les enquêtes et les procédures de la CPI. Le coordinateur du programme a été invité à s'exprimer sur la CPI et les perspectives d'une enquête de la CPI en Colombie, faisant partie d'un séminaire de 3 jours organisé par ASF Canada au début du mois de décembre. Ce second voyage a également permis à ASF et ASF Canada d'explorer la possibilité d'une collaboration avec leurs partenaires colombiens dans le domaine de la justice internationale.

Parallèlement à ses activités en relation avec la CPI, le Programme Justice Internationale a poursuivi son soutien aux activités d'ASF sur des questions plus larges concernant les droits de l'homme et la justice internationale. Ceci inclut l'organisation d'une Conférence internationale majeure sur le rôle des professions légales dans le combat contre la torture (voir page 23) la participation d'ASF au Séminaire de la Société Civile UE-Kazakhstan sur les Droits de l'Homme, qui s'est tenu à Almaty, au Kazakhstan, les 29 et 30 juin. Le coordinateur du Programme et la Directrice générale d'ASF ont également été invités au séminaire organisé par Asia Europe Meeting (ASEM) en février 2009 sur les Droits de l'Homme dans les Systèmes de Justice Pénale et ont contribué à un rapport préparé par le Professeur Manfred Nowak sur les Procédures pré-juridictionnelles et la détention. ■

Avocat pour Avocat

Plus que jamais, l'avocat s'inscrit au centre de l'action d'Avocats Sans Frontières.

Le renforcement des capacités d'agir de l'avocat en tant qu'acteur incontournable de l'accès à la justice et du droit au procès équitable est clairement énoncé comme un objectif à part entière des nouvelles orientations stratégiques d'ASF.

Il ne s'agit pas seulement d'organiser des formations, mais surtout de soutenir le travail engagé en faveur des droits et libertés, des droits de la défense et de l'accès à la justice de personnes en situation de particulière vulnérabilité. Dans la plupart des contextes, ce travail est complexe car la tâche des avocats est rendue plus difficile par toute une série d'obstacles et de résistances, qu'elles soient d'ordre législatif, procédural, politique, social, voire économique.

Ce travail nécessite courage et dévouement, ainsi que, bien souvent, un certain esprit de sacrifice, car ces contentieux peuvent avoir pour effet de stigmatiser l'avocat, de le fragiliser, voire de le mettre en danger; sans parler du fait qu'il est rare de pouvoir en vivre confortablement. Et pourtant, ce travail est crucial: les avocats, au travers de leur action par la voie du droit, ont un véritable potentiel pour contribuer à des changements.

C'est pour cette raison qu'ASF s'engage, par différents moyens, à encourager et à soutenir les avocats qui, partout dans le monde, sont engagés dans ce type de travail. Ce soutien est fonction des spécificités du contexte et des besoins rencontrés, et se définit en concertation avec les avocats concernés. Deux actions menées en 2009 permettent d'illustrer l'action d'ASF dans ce domaine.

Projet Israël-Palestine: soutien aux avocats œuvrant pour la défense des droits fondamentaux

Les violations du droit international ont une place centrale dans le conflit israélo-palestinien, avec des conséquences dramatiques pour les civils dont les droits et libertés sont tout simplement bafoués, et pour lesquels l'accès à la justice est souvent problématique. La mise en œuvre du droit est en effet soumise aux aléas du contexte politique et sécuritaire, et les évolutions législatives et jurisprudentielles récentes ont créé de nouveaux obstacles pour la reconnaissance des droits des victimes. Par ailleurs, le travail des avocats est soumis à toutes sortes de contraintes légales ou matérielles: l'accès aux réglementations applicables, aux tribunaux ou même l'accès aux clients est parfois problématique, en raison notamment des difficultés de déplacement entre Israël et les Territoires.

Dans ce contexte, le renforcement des capacités des avocats et le soutien à leur travail de défense des droits fondamentaux apparaît comme une nécessité vitale. C'est dans cette optique qu'ASF, en concertation avec les avocats et les ONG locales, organise des ateliers-rencontres sur des sujets qui posent le plus de difficultés aux avocats et invite des experts locaux et internationaux à apporter un soutien technique et à

soutenir la réflexion. Ces rencontres, organisées dans un espace neutre, permettent un échange professionnel entre avocats travaillant en Cisjordanie, à Gaza et en Israël. Ces échanges sont indispensables: les avocats travaillent sur les mêmes problématiques mais chacun de leur côté, alors que la mise en commun et la réflexion d'ensemble favorisent le développement de nouvelles approches à la fois novatrices et globales.

ASF offre également un soutien technique dans certains dossiers concrets (documentation, avis juridique, stratégie), notamment via l'intervention d'autres avocats, en jouant sur le principe de solidarité régionale ou internationale entre confrères.

Syrie: soutien à Me Al Hassani et Me Al Maleh

ASF intervient lorsque des avocats sont inquiétés en raison de leurs activités professionnelles en faveur des droits fondamentaux. Il n'est pas rare que des avocats prenant en charge des dossiers jugés trop sensibles fassent l'objet d'intimidations. Les avocats sont particulièrement fragilisés lorsque celles-ci se manifestent sous la forme d'un harcèlement judiciaire (arrestation, poursuites...) car toute condamnation peut avoir pour conséquence la radiation du Barreau et l'impossibilité pour l'avocat de poursuivre ses activités. La condamnation d'un avocat a des répercussions sur l'ensemble de la profession et sur les droits de la défense, car elle va décourager les autres avocats de travailler sur le même type d'affaires, privant ainsi les victimes de dossiers sensibles d'une défense adéquate.

C'est le cas de Me Al Hassani et Me Al Maleh, arrêtés respectivement le 28 juillet et le 14 octobre 2009 et toujours en détention à l'heure actuelle. Ces deux avocats, connus pour leur engagement en faveur des libertés publiques, sont manifestement poursuivis en raison de leurs prises de position critiques vis-à-vis du pouvoir.

Me Al Hassani est président de l'organisation syrienne pour les droits humains Swasiya, et assure la défense de prisonniers politiques. Ses activités en tant qu'observateur (et dénonciateur) du fonctionnement de la Cour de Sécurité de l'Etat semblent être à l'origine des poursuites. Me Al Maleh est fondateur de l'Association pour les Droits de l'homme, décoré en 2006 par les Pays-Bas pour son combat pour les droits humains. Son arrestation est intervenue deux jours après qu'il ait tenu des propos critiques lors d'une interview diffusée sur la chaîne de télévision Barada TV.

ASF participe à la mobilisation en faveur de ces avocats, en adressant des communiqués de presse, en interpellant les autorités syriennes et en invitant les barreaux partenaires à faire pression sur les barreaux syriens afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de défenseurs de la profession. ■

Le renforcement des capacités d'agir de l'avocat en tant qu'acteur incontournable de l'accès à la justice et du droit au procès équitable est clairement énoncé comme un objectif à part entière des nouvelles orientations stratégiques d'ASF.



Exposition Room for Justice (Marie Cécile Thijs, Portraits of Legal Practitioners)

Les droits économiques et sociaux face à la globalisation

Mis en œuvre depuis presque trois ans par Avocats Sans Frontières, le projet Globalisation & Justice vise à faire prendre conscience aux avocats et aux autres acteurs du droit qu'ils ont un réel rôle à jouer, en apportant une aide juridique aux personnes qui réclament que justice leur soit rendue aux niveaux social, économique et environnemental. A l'issue du projet, ASF se réjouit de constater que les avocats se mobilisent sur ces questions. Ils ont entre leurs mains les instruments d'un plus grand respect des droits économiques et sociaux des victimes des conséquences néfastes de la globalisation.

En 2009, l'exposition de photographies ROOM for JUSTICE a suscité curiosité et vif intérêt dans les Palais de Justice d'Anvers, Bruges, Liège, Charleroi et Amsterdam. Les retours toujours positifs et le relai de l'événement par les médias locaux sont parmi les signes d'un impact favorable de l'exposition. La campagne de sensibilisation a été agrémentée à Liège de la projection du film *Total Denial* de Milena Kaneva en mai 2009 au cinéma le Parc, en présence de différents responsables d'actions menées contre Total en raison des activités de la société en Birmanie.

En parallèle, la série de séminaires *Justice dans une économie globalisée: un défi pour l'avocat* s'est poursuivie tout au long de l'année. Grâce au soutien et à l'implication des barreaux, des colloques de qualité ont pu être organisés. Divers thèmes complémentaires ont été abordés: la responsabilité sociale des entreprises à Anvers, Bruges et Amsterdam; la pratique en matière environnementale à Liège; la pratique en matière sociale à Charleroi.

Cette campagne de sensibilisation a été consolidée par l'organisation à Bruxelles en décembre de la table-ronde *Making Monitoring Work: Strategic Action*, en partenariat avec Diakonia, ONG suédoise, et Al-Haq, ONG palestinienne. Les participants ont émis des propositions de stratégies à adopter pour faire cesser les violations de droits humains dont sont responsables les entreprises multinationales.

Quel bilan pouvons-nous établir après cette campagne de sensibilisation? Quelles sont les manifestations de changement de mentalité du monde juridique sur ces questions? Comment mesurer l'entrée des droits économiques et sociaux des populations du Sud dans la sphère juridique belge et européenne?

La reconnaissance des actions entreprises par ASF passe bien sûr par les retours enthousiastes de l'avocature et des médias. L'avancée la plus marquante consiste dans la prise en compte par les Barreaux de ces problématiques dans leurs agendas. Depuis peu, l'Ordre néerlandophone de Bruxelles développe ainsi un code de conduite à destination des avocats, qui les invite à accorder plus d'intérêt pour les questions liées à la responsabilité sociale des entreprises. Le 4 décembre 2009,

l'Association des Juristes Flamands a décidé d'attribuer son prix Droit et Durabilité à ASF pour son projet Tout droit pour le commerce équitable.

Forte de ces avancées, ASF poursuit son action dans les domaines intrinsèquement liés de la globalisation et de la justice, en associant les avocats prêts à s'engager durablement dans ces problématiques. Un réseau d'avocats s'est progressivement mis en place, qui travailleront sur des dossiers concrets identifiés. ■



ASF se réjouit de constater que les avocats se mobilisent sur ces questions. Ils ont entre leurs mains les instruments d'un plus grand respect des droits économiques et sociaux des victimes des conséquences néfastes de la globalisation.

Le renforcement de la justice au Népal

Dans le prolongement de la mission exploratoire conduite en 2008, Avocats Sans Frontières a initié un programme pilote lancé au début de l'année 2009 et qui constitue la première phase d'une stratégie qui va placer les avocats et le Barreau népalais au cœur du processus de renforcement de la justice et de l'accès à cette justice par les plus vulnérables.

Sur le plan politique, le Népal reste un État très fragile

Au-delà de l'espoir initial suscité par les élections d'avril 2008, la victoire surprise du mouvement maoïste et l'instauration de la République, les premiers mois du nouveau régime n'ont pas manqué de susciter de grandes inquiétudes sur les capacités des nouvelles forces politiques népalaises à organiser la vie politique.

Les acteurs politiques népalais font face à de profondes difficultés pour construire une gouvernance qui donne toutes ses chances à l'élaboration d'une nouvelle Constitution et réponde aux attentes de la majorité de la population népalaise, notamment sur le terrain économique et social, mais aussi sur celui de la sécurité et de la justice.

Le pays affronte aujourd'hui une nouvelle crise politique, illustrée par la démission du Premier Ministre maoïste en mai 2009; bien que majoritaire, le parti maoïste s'installe dans l'opposition. A ce jour, malgré la fin (la simple suspension pour certains) du conflit, le Népal reste un Etat très fragile, incapable de réellement accompagner le mouvement de réformes nécessaire à la lutte contre la pauvreté, à l'instauration de la sécurité et au développement du pays.

Dans ce contexte, le secteur de la justice reste particulièrement peu soutenu, comme l'illustre l'importante diminution du budget du Ministère de la Justice, qui ne représente plus que 0,49% du budget total de l'Etat!

Stratégie d'intervention et activités

Le cœur du projet d'ASF consiste à renforcer la capacité opérationnelle des avocats et des barreaux à garantir aux plus vulnérables un accès effectif et durable à la justice et à assurer le respect de leurs droits fondamentaux.

S'agissant d'un projet pilote, ASF et les trois organisations népalaises partenaires (CapCron, Lacc et PPR), ont identifié 5 barreaux de district prêts à s'engager dans un processus proactif pour restaurer la confiance de la population envers la justice et ainsi augmenter la demande de droit et le recours aux mécanismes pacifiques de résolution de conflits et de protections des droits.

Avec l'appui d'ASF, ces 5 barreaux ont développé, sur la base du pro bono, leurs propres programmes de développement de l'accès à la justice en ouvrant des «boutiques de droit»

(legal clinics), sensibilisant à leurs droits des centaines de personnes issues des communautés marginalisées et reculées, et organisant des visites systématiques des lieux de détention.

Progressivement mises en œuvres, ces activités positionnent les avocats de ces districts et leurs barreaux comme des acteurs essentiels sur le terrain de la défense des plus vulnérables, et d'abord des femmes, des enfants et des détenus.

Toujours à titre pilote, le choix a été fait d'orienter une partie importante de ces activités sur la question du mineur en conflit avec la loi, pour sensibiliser les communautés et les autorités locales à la question des «droits de l'enfant» et à la nécessaire approche spécifique de l'enfant délinquant. Plusieurs cas de mineurs arrêtés ont pu être résolus grâce aussi à l'intervention de ces avocats dans les lieux d'arrestation.

En soutien, ASF et ses partenaires ont organisé plusieurs sessions de formation au profit de ces avocats, tant dans les districts qu'à Kathmandu. ■

Avec l'appui d'ASF, ces 5 barreaux ont développé, sur la base du pro bono, leurs propres programmes de développement de l'accès à la justice.



Avocats collaborateurs d'ASF à Biratnagar, district de Morang, Népal

Cette action à long terme a conduit à des avancées significatives, notamment à travers la sensibilisation aux droits de plus de 50.000 personnes issues des communautés locales et à la création d'un réseau de 175 référents volontaires et formés.



Evaluation de la médiation par les leaders de communauté au Timor

Une année de changements au Timor oriental

En 2009, le Timor oriental a célébré le 10^e anniversaire du référendum d'autodétermination qui a véritablement lancé le processus d'accession de ce peuple à l'indépendance ; référendum accompagné à l'époque de crimes graves et de destructions.

Depuis ce temps, des efforts considérables ont été réalisés pour aider cette jeune nation à se structurer et on constate notamment un développement progressif des institutions, une relative stabilisation politique malgré des crises sporadiques, ainsi que des avancées notables vers l'établissement d'un Etat de Droit. Néanmoins, la dynamique demeure fragile et les défis de l'accès à une justice effective pour les groupes les plus vulnérables et de la nécessaire lutte contre l'impunité demeurent encore largement sous-estimés.

Tout au long de ses sept années de présence au Timor oriental, Avocats Sans Frontières a souligné l'importance de restaurer le lien de confiance entre la population et son système judiciaire. Avec l'aide de ses partenaires locaux, ASF a mis en place des mécanismes de réponses intégrées permettant de traduire ces appels en faits concrets.

Cette action à long terme a conduit à des avancées significatives, notamment à travers la sensibilisation aux droits de plus de 50.000 personnes issues des communautés locales et à la création d'un réseau de 175 référents volontaires et formés. Ces derniers, avec l'aide d'avocats timorais engagés, apportent des solutions concrètes aux problèmes posés au niveau local.

Des difficultés récurrentes à assurer le financement à long terme de cet ambitieux programme ont pourtant conduit ASF à engager un processus de retrait de ses activités de masse, et à renforcer davantage la stratégie déjà bien amorcée de renforcement des ressources nationales. Ceci a amené l'organisation à considérer de nouvelles formes d'appui, avec notamment l'action du Réseau International des Avocats.

En 2009, ASF et les ONG partenaires ont donc progressivement standardisé leurs connaissances pratiques par la création de manuels de formation et par l'actualisation des outils leur permettant de poursuivre leurs activités après le départ d'ASF en août 2009.

Ce renforcement s'est également concentré sur l'appui à l'élaboration, par les partenaires, de plans stratégiques et de projets et à l'accès aux financements internationaux, accessibles aux organisations nationales.

En septembre 2009, pour assurer la continuité de l'analyse du contexte timorais mais également identifier de nouveaux champs d'intervention, Maria Veronika Moa, ancienne coordinatrice nationale des programmes, a été nommée Représentante Spéciale d'ASF au Timor oriental. Depuis lors, Maria Veronika continue à soutenir les partenaires locaux grâce à son expertise, et ceci avec de beaux succès.

En effet, à la fin du mois de décembre 2009, deux des trois partenaires locaux d'ASF (les associations CIES-TL et DSTL) avaient reçu des financements directs de la part du programme australien Justice Facility, leur permettant de poursuivre leur action.

Le Réseau des leaders de communautés a été reconnu comme un organe-clé dans la création d'un lien efficace entre les communautés vivant dans des endroits éloignés et le système judiciaire. Il collabore à présent avec d'autres organisations présentes à Dili, la capitale du pays.

Ces résultats démontrent l'importance et la pertinence des actions de pérennisation développées par l'organisation et ses partenaires nationaux. Ceci est également vérifiable dans la collaboration qu'ASF a entretenue tout au long de sa présence sur le terrain avec l'association des avocats privés du Timor oriental (AATL), susceptible de devenir le futur Barreau du pays. Ceci permettrait à la profession de renforcer son rôle de veille et de protection des libertés publiques au Timor oriental, et aux avocats d'agir comme des acteurs de changement.

C'est dans cette optique qu'ASF demeure déterminée à poursuivre son monitoring du développement de la justice dans le pays, tout en développant de nouvelles dynamiques de changement, porteuses de solutions pour les groupes les plus vulnérables. ■

FICHES

signalétiques

ASF au Burundi

PROGRAMMES ET RÉSULTATS

Aide juridique

- Des activités de sensibilisation et de vulgarisation du droit concernant les violences sexuelles ont été organisées dans 23 communes (2.628 personnes touchées), 7 écoles et lors de 2 forums des acteurs (190 participants)
- 24 épisodes d'un feuilleton radiophonique sur le droit foncier ont été diffusés sur Radio Isanganiro
- 4 sessions de renforcement des capacités des relais torture ont été organisées, dont 86 relais communautaires ont bénéficié
- 2.427 personnes ont bénéficié des consultations juridiques dans les 5 structures permanentes des boutiques de droit
- 1.281 personnes ont été reçues en consultation lors des caravanes juridiques

Assistance judiciaire

- 3.093 personnes ont bénéficié d'une assistance judiciaire, dont 2.047 en matière de droit foncier et de successions, et 612 pour des violations manifestes des droits fondamentaux
- 258 nouveaux dossiers ont été introduits, dont 158 concernant la détention préventive illégale, 46 des violences sexuelles et 40 des femmes et mineurs en détention

Recherche et formation

- 3 tables rondes ont été organisées sur la prévention de la torture
- les ateliers suivants ont été organisés : 2 ateliers de renforcement des capacités des magistrats militaires ; 1 atelier de plaidoyer à l'intention du haut commandement de la force de défense nationale ; 2 ateliers de recyclage des Officiers de Police Judiciaire sur la pratique professionnelle en matière pénale et la lutte contre la torture : 1 atelier d'identification des besoins en matière foncière ; 1 atelier de renforcement des capacités des avocats stagiaires ; 7 ateliers de réflexion sur la problématique de l'instruction pré juridictionnelle et l'exécution des jugements à l'intention des magistrats des tribunaux de grande instance et des parquets

Financements

- Department For International Development
- EuropeAid (Commission européenne)
- Ministère belge des affaires étrangères

STAFF ASF

- expatriés : 2
- personnel local : 49
- avocats collaborateurs : 34

Luther YAMEOGO, chef de mission
Emmanuel BIGIRIMANA
Willy BIGIRIMANA
Prudence BUGONDO
Déo BURERO
Pierre GAHUNGU
Freddy GAHUYA
Jean-Claude HABARUGIRA
Dieudonné HABONIMANA
Sistor HAVYARIMANA
Ildéphonse HITIMANA
Ingrid KANYAMUNEZA
Georges KONY SHILLIA
Thadée MANIRAKIZA
Aaron MPAWENIMANA
Jean Marie MUTESA
Dieudonné MWERU
Spès NAHABAKOMEYE
Marie Chantal NAHISHAKIYE
J. Berchmans NDAYISHIMIYE
Pontien NDAYISHIMIYE
Avit NDAYIZEYE
Patrick NDAYIZEYE
Emmanuel NDIKUMANA
Jean Marie NDIKUMANA
Adrien NIFASHA
Josiane NIBIGIRA
Léonidas NIYONGABO
Léa NIZIGIYIMANA
Jean NSENGIYUMVA
Egide NSHIMIRIMANA
Eugène NTAGANDA
Rose NTAWUMENYA
Leatitia NTEZICIMPA
Evelyne NYAGASA
Barnabé NYANDWI
Gilbert NZEYIMANA
Jacques NIMUBONA
Grâce NSABIMANA
Laurent NSHIMIRIMANA
Martine NTAMBA
Vincent NZEYIMANA
Silas SINDARUBAZA
Gérard SINDAYIHEBURA
Yvette UMUHORAKEYE
Juste YAMUREMYE

ASF en Ouganda



Distribution de vélos aux leaders de communauté en Ouganda

STAFF ASF

- expatriés : 2
- personnel local : 9 (6 à Kampala et 3 à Soroti)
- Avocats Federation of Women Lawyers : 3
- Avocats *in house* : 28

Bruno VINAY, chef de mission (jusqu'au 10 juillet 2009)
Carolyn TANNER, chef de mission (à partir du 26 septembre 2009)
Olive Grace ACHIPA
Cyprien GANGNON
Bibiche KABUNGO LUTONDE
Oscar KALONJI KASONGO
Henry MUHAHIRWE
Abel Saleh MUZAALÉ
Sseguya NALUGWA
Barbara NAMBI BUNYA
Deogratias OKOT
Kenneth SSEGUYA
Mary Consolate UJEO
Margaret UWIMANA

PROGRAMMES ET RÉSULTATS

Lutte contre les violences faites aux femmes et aux mineurs

- 35 leaders de communauté ont été formés pour référer les victimes à l'équipe de juristes d'ASF
- 406 acteurs judiciaires (magistrats et avocats) ont été formés
- 12 émissions radio ont été produites pour informer la population des services d'ASF et sur leurs droits
- 120 livrets d'orientation des victimes (referral pathway) ont été réalisés et distribués aux acteurs locaux (police, autres ONGs, services administratifs)
- 78 sessions de sensibilisation ont été conduites par ASF et l'association partenaire FIDA-U, et 4.276 personnes ont été sensibilisées, dont 1.962 femmes et 2.314 hommes
- 1.415 personnes ont été conseillées et orientées, dont 793 femmes et 622 hommes, en matière civile (83%) et pénale (17%), 1.102 à travers les cliniques mobiles et 313 à travers le centre de consultation juridique fixe d'ASF à Soroti ville
- 14 dossiers ont été introduits devant les juridictions du District de Soroti (dont 2 ont été rendus et sont à la faveur des personnes assistées)

Lutte contre la torture

- 131 acteurs judiciaires ont été formés à la lutte contre la torture
- 7 lieux de détention ont été visités pour y sensibiliser le personnel pénitentiaire et les détenus et y tenir des consultations juridiques (prisons de Luzira, Lugazi, Sentema, Butuntumula, Kampala, Kisangati, Kigo et Soroti)
- 4.282 personnes ont été sensibilisées lors de ces visites
- 731 personnes ont été conseillées et orientées lors de ces visites
- 16 dossiers ont été pris en charge par ASF et pendants devant les juridictions

Financements

- EuropeAid (Commission européenne)
- Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture
- Ministère belge des affaires étrangères

ASF en République démocratique du Congo

PROGRAMMES ET RÉSULTATS

Accès à la justice

- 6.946 personnes ont consulté les boutiques de droit fixes à Kinshasa et en province
- 1.662 personnes ont consulté les 164 sessions des boutiques de droit itinérantes
- 24 sessions ont été tenues à la prison centrale Makala de Kinshasa et 65 sessions dans diverses prisons centrales de provinces, lors desquelles 1.069 détenus ont été sensibilisés sur leurs droits élémentaires et ont reçu des conseils juridiques gratuits
- 78 séances et 39 émissions radio ont été organisées pour sensibiliser la population à ses droits
- 360 détenus de la prison centrale Makala ont sollicité l'assistance judiciaire d'ASF
- 253 avocats stagiaires ont participé à des conférences-débats d'ASF sur le thème de l'accès à la justice
- 8 sessions d'audiences foraines et 4 missions d'exécution des jugements ont été organisées dans les trois provinces d'intervention. A Maniema: 124 affaires enrôlées et 84 jugements rendus; en Equateur: 275 affaires enrôlées et 223 jugements rendus; au Sud Kivu: 220 affaires enrôlées et 128 jugements rendus. Taux journalier moyen d'assistance aux audiences: 150 personnes
- 9 dossiers sensibles sont en cours de traitement
- ASF a publié une étude sur la détention provisoire et un vade-mecum à l'attention des avocats

Lutte contre l'impunité des crimes internationaux

- 50 ONG ont bénéficié d'un encadrement juridique sur la lutte contre les crimes internationaux lors de 3 sessions et 41 ONG ont été examinées pour une demande de soutien financier (17 ont eu un avis favorable, mais 7 ont été financées)
- 9 dossiers d'assistance judiciaire aux victimes ont été ouverts
- 5 dossiers sont en phase juridictionnelle et la procédure d'exécution a débuté pour 4 arrêts
- les dossiers de 56 victimes de M.Ngudjolo et G.Katanga ont été déposés à la Cour Pénale Internationale
- ASF a publié une étude de jurisprudence sur l'application des dispositions du Statut de Rome par les juridictions congolaises
- ASF a organisé un séminaire d'information et d'échanges sur la proposition de loi de mise en œuvre du Statut de Rome

Lutte contre l'impunité des violences sexuelles

- 60 ONG ont bénéficié de séminaires de formation
- 40 avocats ont bénéficié de formations pour renforcer leurs capacités professionnelles
- 384 victimes de violences sexuelles ont bénéficié de consultations judiciaires gratuites
- 167 victimes ont bénéficié de l'assistance judiciaire d'ASF
- 3 tables rondes provinciales ont eu lieu, qui ont accueilli un total de 96 participants
- ASF a réalisé au mois d'avril 2009 une étude de faisabilité sur le recours à l'analyse ADN dans les procédures judiciaires de violences sexuelles

Lutte contre l'impunité des actes de torture et traitements inhumains et dégradants

- chaque mois, 5 cachots ont été visités par une équipe de membres des ONG partenaires afin de sensibiliser les détenus et collecter les demandes d'assistance
- 34 dossiers d'assistance judiciaire en faveur des victimes ont été traités
- 2 tables rondes ont été organisées pour les acteurs concernés par la thématique

Financements

- EuropeAid (Commission européenne)
- Fondation Roi Baudouin
- Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture
- MacArthur Foundation
- Ministère belge des affaires étrangères
- United States Agency for International Development



STAFF ASF

- expatriés: 5
- personnel local: 62
- avocats collaborateurs: environ 200

Aurore DECARNIERES, Chef de mission

Kinshasa

Jean Pierre BAKWELA
Walter BATSHINA
Hans BUSHIRI
Boukari CONOMBO
Jerry EBANDA
Fifi KABWIKU
Alphonse KAMBA
Dominique KAMUANDU
Gisèle KANIKI
Jackie KANKU
Claude Michel KAYEMBE
Myriam KHALDI
Jean de Dieu KIHONI
Honorine KITOKO
Martine LOTANGA
Berry LUKANDA
Daudat LUTALA
Yasckie MAGAMBA
Luc MALINGREAU
Manu MBUTA
Hugues MUKENDI
Thérèse MUKUA
Papy NDONDOBONI
Marie Bern. NZILABA
Jérôme PERSICO
Sylviane PUERTAS
Daniel SABWE
Esaïe TSHAMUNDELE
Chris TSHIBALA
Esther VIDIKUAKU

Jean Pierre ISHINGWA
Etienne KALOGÉ
Lewis KANDOLO
Victore KAWAYA
Thierry KINDA KIBUNU
Aimable MASIMANGO
Zacharie MIKWEGE
Anicet MUHAYA
Innocent MUSAFIRI
Jean MUTEBESHA
Justin MWETAMINWA
Sandrine ROBERT
James SONGA KILAURI
Germaine UNGAOBE BUMBU

Kindu

Juvénal DJENDE
ASSANI KASIMO
Joseph KAYA
KAYEMBE wa Kayembe
Jean Pierre MANGA
David MORISHO
Michel MUGANGA

Mbandaka

Séraphin BOMPUNZA
Mutien ILINGA
Fabien KIYIMBI
Marc Hyacinthe MAKWALA
Espérant NDUNDA
Robert NYABOKEBO

Bukavu

Claude MAON, responsable du Bureau
Senghor BAGALWA
Benjamin BUKARABA

ASF au Rwanda

PROGRAMMES ET RÉSULTATS

Monitoring

- monitoring des juridictions Gacaca : 258 observations ont été effectuées lors des procès Gacaca, 24 rapports ont été réalisés
- monitoring des juridictions classiques : 46 descentes sur terrain ont été effectuées mais seules 40 audiences ont été observées dans 8 procès
- formation des agents des associations et ONG nationales sur le monitoring et le reporting sur les droits de l'homme : 4 sessions ont été organisées, pour des groupes de 25 à 29 personnes

Accès à la justice

- 1.440 demandes d'assistance judiciaire ont été reçues, dont 518 concernent le contentieux de mineurs en conflit avec la loi et 403 des violences sexuelles (378 demandes émanant des prévenus et 25 demandes de victimes)
- 779 personnes ont bénéficié d'une assistance judiciaire, en priorité dans les zones rurales et les régions éloignées de la capitale
- 493 décisions ont été rendues
- 11 formations ont été organisées pour les avocats, par exemple sur le thème de l'écrit judiciaire, de l'administration du débat oral ou de la gestion d'un cabinet d'avocat
- 5 tables rondes ont été organisées par ASF ou en appui au Barreau
- une formation de quatre jours sur la justice juvénile et les droits de la défense a été organisée au profit de 42 avocats
- 4 activités pratiques ont été organisées pour les avocats sur la maîtrise des techniques d'art oratoire et du débat contradictoire
- 5 sessions de formation ont eu lieu pour des officiers de police judiciaire
- 3 sessions de formation du personnel des prisons ont été organisées, sur le thème de la gestion du dossier judiciaire

Financements

- Agence canadienne de développement international
- Fonds européen de développement
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- Ministère belge des affaires étrangères
- United States Agency for International Development

STAFF ASF

- expatriés : 2
- personnel local : 31
- avocats collaborateurs : 264

Zarir MERAT, Chef de Mission
Espérance Fida BORA NYIRINGABO
Pascal CYUBAHIRO SEZIRAHIGA
Yvonne DUSHIMIMANA
Appolinaire FOTSO
Jacques HABIMANA
Léonidas HABYALIMANA
Dieudonné HAMURI
Liliane ICYIMPAYE
Ben KABAGAMBE MUGISHA
Albert MUHAYEYEZU
Agnès MUJAWAMALIYA
Clotilde MUKANDERA
Agnès MUKANEZA
Joséphine MUKABAYINGANA
Odette MUKARUKUNDO
Monique MUKARWEGO
Marie-Louise MUKASHEMA
Jean Népomuscène MUNYANEZA
Cyridion MUSABYIMANA
Célestin MUSONERA
Sosthène NDABAMENYE
James NGARAMBE
Laurent NGABIBANJE
Jacques NKUNDUKOZERA
Jean-Claude NSENGIMANA
Grégoire NTABANGANA
Vital NTAGUNGIRA
Vincent NTILYAMIRWA
Rachel NZAKIZWANAYO
Jeanne d'Arc REKAMUHINKA
Zébédeé RURAMIRA
Belinda SUGIRA
Faustin TWAHIRWA
Martine URUJENI
Eustache UWIMANA
Espérance UWITEGUYE

ASF au Timor oriental

STAFF ASF (jusqu'à l'été 2009)

- expatriés : 3
- personnel local : 19 (dont 3 avocats collaborateurs)

Carolyn TANNER, Chef de mission
Oscar BERAM
Rona CABADING-MANA-AY
Domingos DA COSTA XIMENES
Adelino DA SILVA (avocat collaborant)
Acasio DA SILVA (avocat collaborant)
Valente DE ANDRADE
Terezinha DINIZ
Francisco DOS SANTOS
Jose DOS SANTOS
Juliao EXPOSTO
Costantino EXPOSTO
Ambrosio Rangel FRIETAS (avocat collaborant)
Valente GOMES
Brigida GUSMAO
Jose Maria GUTERRES
Jose MARCAL
Maria Veronika MOA
Antonia PIADADE
Payal SARAF
Jose SARMENTO
Joao SOBRAL
Maria Veronika MOA, membre de l'exécutif de l'AATL, reste la personne-ressource ASF pour le Timor oriental



Des difficultés récurrentes à assurer le financement à long terme de ce programme ont conduit ASF à engager un processus de retrait de ses activités de masse et à renforcer les ressources nationales par des formations.

Activités de formation et de renforcement

- modules en gestion de projet et gestion financière pour les ONG partenaires d'ASF, aide à la rédaction de projet et à la soumission aux bailleurs
- modules dispensés auprès de l'association des avocats privés du Timor oriental (AATL) pour un renforcement structurel et stratégique
- réalisation de deux manuels méthodologiques pour l'organisation de sessions de sensibilisation et reprenant des informations juridiques à l'attention des ONG partenaires et du réseau des 170 leaders de communauté
- réalisation avec les partenaires de kits de sensibilisation et de matériel didactique
- sessions de formation spécialisée en contentieux foncier pour les leaders de communauté et renforcement de leur réseau
- à leur demande, transmission du film ASF d'éducation au droit et à l'accès à la justice *Dalan Ba Justisa* à l'UNMIT (mission intégrée des Nations Unies au Timor Leste) pour utilisation dans leurs programmes de sensibilisation
- évaluation des médiations réalisées par les leaders de communauté formés : 88 dossiers évalués et référés aux partenaires nationaux
- remplacement de tout le staff ASF national à la fin du projet

Financements

- Australian Government Overseas Aid Program
- Canada Fund for Local Initiative

Conseil d’administration

Hafida TALHAOUI, *Présidente*
Jean-Marc VERJUS, *Vice-président*
Peter VAN DER AUWERAERT, *Vice-président*
Lieven DENYS
Jérôme DE HEMPTINNE
Myriam KAMINSKI
Pierre LEGROS
Philippe MATTHIJS
Anne MONSEU
Marc NÈVE
Filip VAN BERGEN
Luc WALLEYN

Equipe du siège

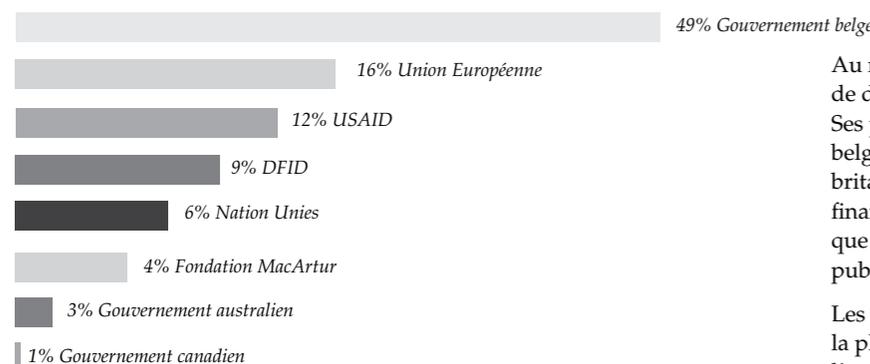
Francesca BONIOTTI, *Directrice générale*
Mohamed AZMIZAM
Séverine DEGEE
Lara DERAMAIX
Géraldine DE VRIES
Namuezi FEDI
Paul GEERAERTS
Thomas GRADITZKY
Dadimos HAILE
Marion HUGONNY
Cléa KAHN-SRIBER
Xavier LALANNE
Chloé LERMUZEAUX
Stéphane MONDON
Anne-Sophie OGER
Jean-Charles PARAS
Sylviane PUERTAS
Philip SPRINGUEL
Manuela TORRAO PERREIRA
Marie VAN CRANENBROECK
Chantal VAN CUTSEM
Indra VAN GISBERGEN

Stagiaires: Ronan Dantec, Isabella Florio, Laura Garland, Alice Kuczkiewicz, Hélène Legeay, Maria Cristina Leotta, Judith Lopes Cardozo, Aude Marquis, Marie-Gisèle Mbengono, Ana Miranda Sepulveda, Francis Mukeba, Bettina Ramampandrisson, Samy Salamon, Smriti Sriram, Sarah Spilker, Annemie Valgaeren, Candice Van Doosselaere, Gina Wharton

Bénévoles: Melanie Adriaenssens, Sophie Bassi, Hind Boughedaoui, Marion Bouvier, Anneleen Bossyns, Emilie Camus, Emma Carty, Benoît Castin, Rosalie Daneels, Ella Davis, Ruben De Winne, Dorothée Dubuisson, Nathalie Chiem, Caroline Durieux, Muriel Hublin, Ruth Kelly, Stéphanie Lebrec, Judith Lemstra, Lauren Long, Magali Loustau, Johanna Luykx, Emma Miles, Sophie Mirgaux, Sabina Nieddu, Bart Philips, Ine Ramaekers, Melanie Reimer, Aurore-Emmanuelle Rubio, Irene Schillings, Laura Steenson, Alexandra Strang, Eric Van den Troost, Gisèle Van Antwerpen, Marie Vandendriessche, Ireen Vanhelden, Ann Vlaminckx

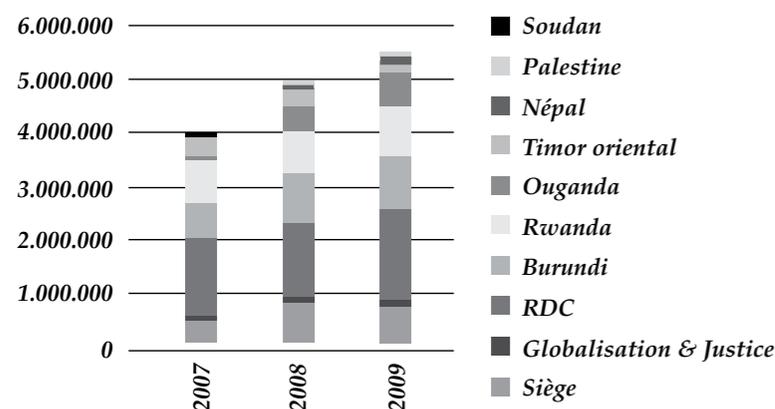
BRF
financier

Les financements



Les recettes annuelles de l'association s'élèvent à 5.219.512 euros en 2009, contre 4.617.342 euros en 2008, soit une augmentation de 13%.

Les dépenses



Répartition des dépenses

La mission d'ASF en RDC reste le projet le plus important, avec plus de 1,4 million d'euros dépensés en 2009, soit 31% des dépenses. Les missions Burundi, Rwanda et surtout Ouganda connaissent une croissance rapide de respectivement 8%, 17% et 42% par rapport à 2008.

Des difficultés récurrentes à assurer le financement à long terme du programme au Timor oriental ont conduit ASF à y fermer sa mission permanente fin septembre 2009. L'augmentation des

Au niveau institutionnel, ASF reçoit un soutien important de différents gouvernements et de fondations privées. Ses principaux bailleurs de fonds sont le gouvernement belge, la Commission européenne, USAID et la coopération britannique (DFID). Au niveau non-institutionnel, les financements principaux émanent des Barreaux belges ainsi que des donations privées des membres de l'association et du public en général.

Les bailleurs de fonds institutionnels représentent la partie la plus importante du budget d'ASF, soit 89% des recettes de l'association. Ces fonds sont liés à l'exécution de projets mis en œuvre dans les pays d'activités d'ASF.

Les dons et cotisations, qui démontrent l'intérêt que suscitent les activités d'ASF auprès des avocats et du public, s'élèvent à 110.011 euros, une hausse de 8,6% par rapport à 2008.

Les autres produits d'exploitation sont constitués des recettes liées à l'obtention en 2007 d'un subside de fonctionnement de 3 ans octroyé par DFID.

La mise en œuvre des activités sur le terrain représente 4.666.730 euros, soit 87,5% des dépenses en 2009.

activités au Népal permet d'envisager l'ouverture d'une mission permanente en 2010.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2009, ASF employait 178 personnes d'une dizaine de nationalités différentes, dont 150 personnes recrutées localement par les missions d'ASF dans les pays où elles sont situées, 12 expatriés et 16 personnes au siège.

Compte de résultats*

COMPTE DE RESULTATS	2009	2008	2007	
I. Ventes et prestations	70/74	5.219.512	4.617.342	3.766.844
A. Chiffre d'affaires	70	4.656.279	3.964.338	3.555.497
C. Cotisations, dons, legs et subsides	72	110.011	101.342	100.020
D. Autres produits d'exploitation	74	453.223	551.662	111.327
II. Coût des ventes et prestations	60/64	-4.918.298	-4.558.176	-3.683.001
B. Services et biens divers	61	2.366.553	2.123.447	1.746.829
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	2.719.543	2.278.104	1.916.068
D. Amortissements	630	32.308	22.289	3.884
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	631/4	-85.037	2.457	14.977
F. Provisions pour risques et charges	635/7	-126.000	126.000	
G. Autres charges d'exploitation	640/8	10.932	5.878	1.242
III. Bénéfice d'exploitation	70/64	301.214	59.166	83.843
IV. Produits financiers	75	21.238	60.195	47.873
V. Charges financières	65	-117.729	-110.691	-89.335
VI. Bénéfice courant avant impôts	70/65	204.723	8.670	42.381
VII. Produits exceptionnels	76	98.327		
VIII. Charges exceptionnelles	66	-1.337		-13.593
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	301.714	8.670	28.788
XI. Bénéfice de l'exercice	70/67	301.714	8.670	28.788
A. Bénéfice à affecter	70/69	337.659	35.945	54.549
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	301.714	8.670	28.788
2. Bénéfice reporté de l'exercice	790	35.945	27.275	25.761
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	-301.714		-27.275
Transfert aux fonds affectés	691	301.714		27.275
D. Résultat à reporter	793/693	-35.945	-35.945	-25.761
1. Bénéfice à reporter	693	-35.945	-35.945	-25.761

Le résultat de 301.714 euros provient pour un tiers de produits exceptionnels, et pour deux tiers de la reprise de réduction de valeur sur créances commerciale et de la reprise de provisions

pour cofinancements non encore trouvés fin 2008. Le caractère principalement exceptionnel de ce résultat a conduit à en affecter 60% aux réserves et 40% à l'investissement dans le cadre du budget 2010.

* Pour une meilleure compréhension des comptes, les frais de salaire du personnel national des missions sont repris sous la rubrique IIC. Rémunérations, charges sociales et pensions. Cette classification s'écarte de la version publiée des comptes annuels dans lesquelles ces coûts apparaissent sous la rubrique précédente IIB. Services et biens divers.

Bilan

ACTIF		2009	2008	2007
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	91.723	116.968	15.619
II. Immobilisations incorporelles	21	1.970	2.109	1.517
III. Immobilisations corporelles	22/27	71.058	100.031	3.895
B. Installations, machines et outillage	23	68.896	99.937	3.765
C. Mobilier et matériel roulant	24	2.162	94	130
IV. Immobilisations financières	28	18.695	14.828	10.207
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	2.089.784	1.605.610	1.641.739
VII. Créances à un an au plus	40/41	1.699.083	741.145	1.192.529
B. Autres créances	41	1.672.597	741.145	1.192.529
IX. Valeurs disponibles	54/58	390.152	852.850	446.790
X. Comptes de régularisation	490/1	549	11.615	2.420
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	2.181.507	1.722.577	1.657.358

PASSIF		2009	2008	2007
FONDS SOCIAL	10/15	524.249	242.085	135.374
IV. Fonds affectés	13	409.813	108.100	108.100
V. Bénéfice reporté	140	35.945	35.945	27.275
Perte reportée	141			
VI. Subsides en capital	15	78.491	98.041	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		126.000	
4. Autres risques et charges	163/5		126.000	
DETTES	17/49	1.657.258	1.354.492	1.521.984
IX. Dettes à un an au plus	42/48	1.653.758	1.354.492	1.482.096
B. Dettes financières	43	951.647	359.148	400.000
1. Etablissements de crédit	430/8	951.647	359.148	400.000
C. Dettes commerciales	44	193.160	179.113	172.047
1. Fournisseurs	440/4	193.160	179.113	172.047
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	149.126	103.488	94.447
1. Impôts	450/3	26.882	11.559	9.179
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	122.244	91.929	85.268
F. Autres dettes	47/48	359.825	712.743	815.602
X. Comptes de régularisation	492/3	3.500		39.888
TOTAL DU PASSIF	10/49	2.181.507	1.722.577	1.657.358

Les créances et dettes bailleurs de fonds représentent respectivement le montant des dépenses effectuées par ASF dans le cadre de contrats de financements non encore remboursées par les bailleurs, et les avances versées par les bailleurs non encore dépensées par ASF. La diversification vers des bailleurs qui n'octroient pas d'avances mais remboursent seulement des dépenses déjà effectuées crée une augmentation structurelle des créances bailleurs et un besoin en fonds de roulement principalement couvert par des dettes financières. L'augmentation des réserves vise notamment à couvrir une partie de ce besoin en fonds de roulement afin de contenir l'augmentation des charges financières (6,5% depuis 2008, 31% depuis 2007).

Gestion des risques

La gestion des risques par l'association est inhérente aux contextes particuliers dans lesquels elle met en œuvre ses activités et programmes. En effet, nombre d'activités sont déployées dans des bureaux locaux se situant notamment dans des pays fragilisés et/ou en situation de post conflit. Aujourd'hui, les procédures et les mesures de contrôle mises en place – tant au niveau financier que celui de la gestion générale – visent à répondre à ces contextes de manière adéquate.

Remerciements

Avocats Sans Frontières remercie chaleureusement tous ses donateurs individuels – avocats, juristes et sympathisants – et en particulier les institutions suivantes pour leur soutien en 2009:

Barreaux

- Barreau d'Anvers
- Barreau de Liège
- Barreau de Malines
- Barreau d'Oudenaarde
- Barreau de Tongres
- Orde van Vlaamse Balies (OVb)
- Ordre des Barreaux francophone et germanophone de Belgique (OBFG)
- Ordre néerlandais des avocats du barreau de Bruxelles

Bailleurs de fonds

- Agence canadienne de développement international
- Australian Government Overseas Aid Program
- Canada Fund for Local Initiative
- EuropeAid (Commission européenne)
- Fondation Roi Baudouin
- Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture
- Fonds européen de développement
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Fonds social des secteurs Socioculturel et Sportif
- Mc Arthur Foundation
- Ministère belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement
- UK Department For International Development
- United States Agency for International Development

Colophon

Avocats Sans Frontières asbl
rue de Namur 72 - 1000 Bruxelles
Belgique
Téléphone: +32 (0)2 223 36 54
Fax: +32 (0)2 223 36 14
info@asf.be
www.asf.be

Coordination: Séverine Degée

Harmonisation de la rédaction: Ruben de Winne, Melanie Reimer

Traductions: Melanie Adriaenssens, Theresa Borden, Emma Carty, Rosalie Daneels, Ella Davis, Marijke De Pauw, Muriel Hublin, Ruth Kelly, Magali Loustau, Sophie Mirgoux, Bart Philips, Melanie Reimer, Ireen Vanhelden, Ann Vlamincx

Graphisme: Ogilvy

Impression: Ogilvy Group

Editeur responsable: Francesca Boniotti

La justice et la défense des droits humains vous tiennent à cœur ?

Devenez membre et donateur d'ASF et contribuez à un monde plus équitable

- 🌐 En tant que membre, vous permettez à notre association de bénéficier d'une légitimité importante auprès des autorités et des bailleurs de fonds. Vous êtes également invité à participer à l'Assemblée Générale annuelle et à nos événements (conférences, brown bag lunches, restitutions, projections...).
- 🌐 La cotisation annuelle s'élève à 40 €.
- 🌐 Tout don à partir de 30 euros est déductible fiscalement.
- 🌐 Avocats Sans Frontières

Compte: 630-0227491-85

IBAN: BE89 6300 2274 9185

BIC-code: BBRUBEBB

Mention: «Don» ou «Cotisation»

Devenez membre de l'International Legal Network d'ASF

Vous voulez, comme avocat, vous engager dans une cause et un projet durable et contribuer à des cas concrets de défense? Vous pouvez aider en devenant membre de l'ILN!

Contact: iln@asf.be

www.asf.be

Avocats Sans Frontières

